

Québec, le 11 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 13 février 2025 par le député de Jacques-Cartier qui demande d'expliquer l'absence de rencontres du comité interministériel sur l'acceptabilité sociale dans le secteur minier depuis 2021 et d'indiquer les mesures concrètes prévues pour garantir le principe d'acceptabilité sociale.

À la suite des rencontres tenues par le Comité interministériel sur l'acceptabilité sociale en 2021, il a été souhaité de revoir la gouvernance du mandat. Pendant cette période, le Ministère a poursuivi ses réflexions sur l'enjeu de l'acceptabilité sociale et le développement minier, ce qui l'a mené à lancer en février 2023 la démarche participative « Pour un développement harmonieux de l'activité minière » qui avait pour objectif de recueillir les propositions de la population, des Premières Nations et des Inuit, des municipalités, de l'industrie minière et des organismes environnementaux. L'objectif était de créer une vision d'un développement plus harmonieux de l'activité minière. Un des volets concernait l'harmonisation des activités sur le territoire, l'acceptabilité sociale et la prévisibilité de l'activité minière.

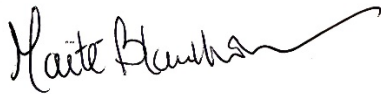
Découlant de cette démarche, des modifications à la Loi sur les mines ont été adoptées par l'Assemblée nationale en novembre 2024. Les modifications visaient notamment la conciliation des usages, la modernisation du régime minier, les garanties financières et la restauration, les minéraux critiques et stratégiques, l'économie circulaire et la transformation. La Feuille de route pour un développement harmonieux et responsable de l'activité minière, a été publiée en janvier 2025 et elle comporte des actions en réponse aux enjeux soulevés.

Le Ministère s'engage à mettre en place les conditions favorables, dans le respect de ses rôles et de ses responsabilités, pour que le développement et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public se réalisent de façon durable et responsable. Ainsi, il intègre et promeut des pratiques qui concrétisent les principes du développement durable et les bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale.

Les équipes du Ministère poursuivent également le déploiement d'actions qui sont, entre autres, intégrées dans le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025. Elles visent notamment à accompagner ses clientèles (promoteurs et acteurs locaux), à promouvoir auprès de celles-ci de bonnes pratiques, ainsi qu'à tenir compte des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale.

Nous vous prions de recevoir, Cher collègue, nos salutations distinguées.

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts,

A handwritten signature in black ink, reading "Maïté Blanchette Vézina". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping flourish extending to the right.

MAÏTÉ BLANCHETTE VÉZINA